



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/941

Le 21 janvier 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: **Réunion de la Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques), Genève, 20 avril 2020**

1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, que la Commission d'études 7 de l'UIT-R se réunira à Genève le 20 avril 2020. Cette réunion sera suivie des réunions des Groupes de travail 7B, 7C et 7D (voir la Lettre circulaire [7/LCCE/76](#)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30.

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions	Séance d'ouverture
Commission d'études 7	Lundi 20 avril 2020	Mardi 14 avril 2020 à 16 h 00 (UTC)	Lundi 20 avril 2020 à 9 h 30

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 7 est reproduit dans l'Annexe. L'état d'avancement des textes attribués à la Commission d'études 7 peut être consulté à l'adresse suivante:

<https://www.itu.int/md/R19-SG07-C-0001/en>

2.1 Adoption de projets de Recommandations lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation ou Question n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8.

2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation ou Question n'est proposée pour adoption par la Commission d'études par correspondance au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8.

3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 7 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-8.

Les contributions pour lesquelles aucune traduction n'est demandée* (y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard 7 jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-8, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne peuvent être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à :

rsg7@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 7 dont vous trouverez les adresses sur le site :

<http://www.itu.int/go/rsg7/ch>

4 Documents

Les contributions seront publiées, telles qu'elles ont été reçues, sur la page web dont l'adresse figure ci-après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable :

<http://www.itu.int/md/R19-SG07.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R19-SG07-C/en> dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018), **la réunion de la Commission d'études se déroulera sans document papier.** Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour et aux premier et deuxième étages du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

5 Participation à distance

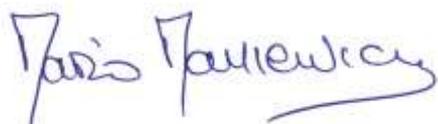
Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera uniquement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **Depuis mai 2019, le Bureau des radiocommunications a mis en place une nouvelle plate-forme d'inscription aux manifestations, sur laquelle les participants devront dans un premier temps remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés.** Un compte TIES de l'UIT est nécessaire pour que les participants puissent soumettre leurs demandes d'inscription et pour que les coordonnateurs désignés approuvent ces demandes.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events



Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Présidente et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directrice du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 7 des radiocommunications

(Genève, 20 avril 2020)

- 1 Remarques liminaires
 - 1.1 Directeur du BR
 - 1.2 Président
- 2 Présentation des Vice-Présidents
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Nomination du Rapporteur
- 5 Nomination des Présidents des Groupes de travail
- 6 Résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2019
- 7 Résultats de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019
- 8 Résultats de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-23 ([CA/251](#))
- 9 Rapport récapitulatif des mesures prises pendant la réunion de la Commission d'études 7 tenue le 5 juin 2019 ([7/2\(Rév.1\)](#), [7/121](#))
- 10 Attribution des textes aux Groupes de travail de la Commission d'études 7 ([7/1](#))
- 11 Préparation de l'AR-23 et de la CMR-23 ([7/1](#))
- 12 État d'avancement des Questions, Recommandations, Rapports et Manuels ([7/1](#))
- 13 Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SA.[IMT-EESS/SRS COORDINATION] ([7/2\(Rév.1\)](#), [7/122](#), [7/5](#))
- 14 Liaison avec d'autres Secteurs et Commissions d'études de l'UIT et d'autres organisations internationales ([7/2\(Rév.1\)](#), [7/123](#))
- 15 Examen du programme de travail futur et d'un calendrier provisoire des réunions
- 16 Divers

J. ZUZEK

Président de la Commission d'études 7